

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
04.13.31.64.51

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

OBJET : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise : subvention 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué au développement économique et à l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le contexte actuel des mutations des compétences et du paysage institutionnel, le Département souhaite bénéficier de l'appui de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM). Il considère utile de nouer un partenariat en vue d'alimenter ses propres réflexions et de favoriser une collaboration plus forte entre ses équipes et celles de l'AGAM.

L'AGAM est une association loi 1901 dont les instances sont composées de membres titulaires : Etat, Métropole Aix-Marseille, Ville de Marseille, Euroméditerranée, CCIMP, GPMM, et de membres adhérents : communes, collectivités locales, établissements publics de coopération intercommunale, établissements publics industriels et commerciaux, et autres personnes morales de droit public ou de droit privé chargées d'une mission de service public ou d'intérêt général.

L'objet de l'AGAM est de réaliser des études, d'organiser une veille permanente, de contribuer au débat public dans une logique de faire partager des enjeux et des orientations au service du développement et de l'aménagement du territoire. Pour mémoire, le directeur de l'AGAM est, par ailleurs, membre ès qualités du Conseil de Provence.

La collaboration envisagée pourra prendre plusieurs formes : appui technique, argumentaire, partage des connaissances, de données, échanges et plus-value méthodologiques. Le renforcement de cette collaboration se traduira par une subvention de fonctionnement de 60 000 €

Les axes de ce partenariat sont les suivants :

- Accompagnement de la démarche « Matinales de l'Emploi » : par la communication des données et des clefs de lecture thématiques et territoriales favorisant une meilleure connaissance des dynamiques sur les bassins d'emploi ;
- Apport de données quantitatives et qualitatives au service « Observatoire et promotion du territoire » permettant de suivre et de mesurer les mutations du territoire dans ses champs de compétence (suivi de l'emploi sous forme de tableau de bord et de cartes des données et indicateurs territorialisés, focus sur les compétences et qualifications...);

- Contribution aux réflexions du Département lors de l'élaboration de l'Atlas du paysage et de la mise en place de la commission départementale des Espaces Sites et Itinéraires afin d'accompagner le Département dans ces deux démarches.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL